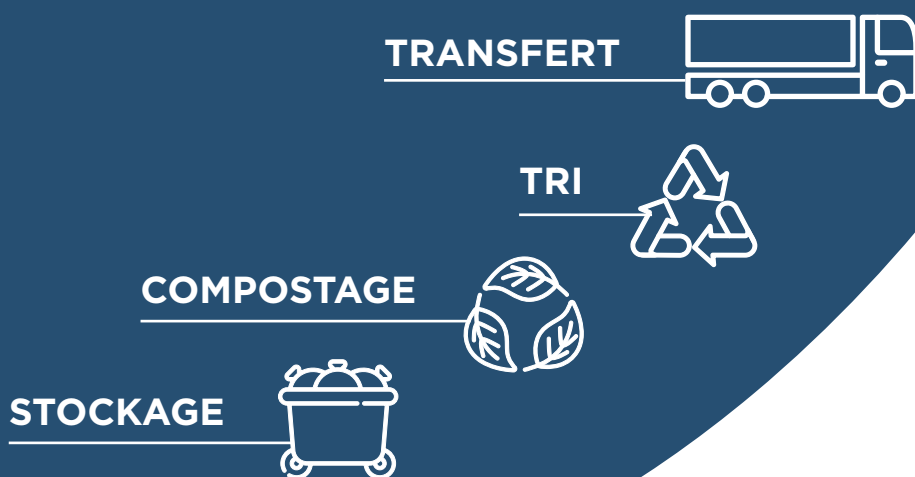


# RAPPORT D'ACTIVITÉ

sur le prix & la qualité du service public  
d'élimination des déchets



2019

# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION 4 - 9

Le service public de traitement des déchets ménagers  
 Un fonctionnement démocratique  
 Les adhérents  
 Evènements marquants  
 Chiffres clés 2019  
 Évolution des tonnages de déchets ménagers traités par Valor'Aisne  
 Localisation des sites de traitement de Valor'Aisne  
 Le processus de traitement

## PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE 10 - 11

Prévention des déchets  
 Visites des centres de tri  
 Sensibilisation au grand public  
 Engagement en faveur de l'Économie Circulaire  
 Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMr)  
 Organisation de formations mutualisées  
 Une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le Laonnois  
 Mobilisation des acteurs économiques du territoire

## TRI 12 - 14

La collecte par les intercommunalités  
 Un maillage de centres de tri  
 Comparaison nationale  
 Le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain  
 Le centre de tri d'Urvillers  
 Les performances de tri des papiers et emballages hors verre  
 La valorisation matière  
 Les bénéfices du recyclage

## COMPOSTAGE 15

Le compostage des déchets organiques  
 L'installation de compostage de Laon-Leuilly  
 L'installation de compostage de Pommiers  
 Les débouchés pour le compost

## DÉCHETTERIES 16 - 18

Gestion des déchetteries  
 Boucle locale d'économie circulaire  
 Un réseau de 43 déchetteries  
 Organisation  
 Bilan 2019  
 La mutualisation  
 Test de la collecte d'amiante pour deux collectivités du département

## TRANSFERT 19

Le transfert des déchets  
 Les tonnages transférés

## ÉLIMINATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS 20 - 21

La valorisation énergétique  
 Unité de valorisation énergétique de Maubeuge  
 Unité de valorisation énergétique de Saint-Saulve  
 Le stockage  
 L'EcoCentre la Tuilerie  
 Valorisation de l'énergie produite sur l'EcoCentre  
 La quantité de déchets résiduels  
 Comparaison nationale  
 Indice de réduction de la quantité des déchets enfouis

## PROJETS 22 - 23

EcoCentre à Grisolles  
 Campagne de caractérisation des encombrants de déchetteries  
 Réflexion autour d'un observatoire de la gestion des déchets  
 Animation d'une démarche de concertation territoriale autour de la matière organique (ConcerTO)  
 Formation mutualisée à la méthode "ComptaCoût"  
 Accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception  
 Extension des consignes de tri

## RESSOURCES HUMAINES 24 - 25

L'équipe  
 Contrats aidés

## FINANCES 26 - 27

Les dépenses  
 Les recettes  
 Mode de calcul de la contribution  
 Indicateurs financiers (transfert et traitement, hors déchetteries)

# ÉDITO

L'année 2019 a été marquée par un projet structurant au niveau national : le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. La mesure concernant la mise en place d'une consigne sur les bouteilles en plastique a conduit à un véritable débat national, tant ce projet amène à une réelle et profonde remise en question du modèle de collecte et de recyclage des emballages. Face aux incertitudes liées à une éventuelle mise en œuvre de la consigne sur la quantité et la qualité du flux à trier et par conséquent sur la viabilité du projet défini, Valor'Aisne s'est vu contraint de reporter les travaux de modernisation de ses centres de tri pour l'extension des consignes de tri, prévus initialement en 2020, dans l'attente des décisions gouvernementales.

Dans le même temps, le projet de loi de Finances, adopté définitivement le 20 décembre 2019, par l'Assemblée Nationale, est venu fixer les futures évolutions autour de la fiscalité des déchets en annonçant notamment une hausse contraignante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour le stockage qui passera de 24 € HT en 2019 à 65 € HT par tonne en 2025. Ainsi, il était donc plus que jamais nécessaire de travailler tous ensemble à la réduction à la source de ces tonnages, d'une part, et de les détourner sur des solutions de traitement par valorisation énergétique, d'autre part. Ainsi, depuis le renouvellement du marché de traitement des OMr du Nord-Ouest du département et des refus de tri d'Urvillers en début d'année 2019, près de 30 000 tonnes de déchets empruntent désormais cette voie en étant traités sur les unités de valorisation énergétique de Maubeuge et Valenciennes.

2019 a également vu le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) entrer dans sa phase opérationnelle. Grâce au plan d'actions développé et aux politiques de prévention menées par les collectivités, notre territoire s'engage quotidiennement dans une démarche ambitieuse de réduction des déchets et d'augmentation de la valorisation.



L'étude de caractérisation des OMr réalisée en 2019 vient confirmer les enjeux de demain. Avec 90 kg/hab/an de biodéchets restants dans les OMr, nos marges de progression sont importantes et sources d'économies potentielles.

Retenu par l'ADEME nationale pour expérimenter la méthodologie ConcerTO, démarche de concertation territoriale autour de l'organique, Valor'Aisne réunira l'ensemble des acteurs associés afin de co-construire à l'échelle de notre département, une réelle stratégie locale et pertinente pour ces flux dans une logique de filière dès 2020.

Parallèlement, des dynamiques avec les acteurs économiques de notre territoire ont été initiées. En ce sens, une démarche d'écologie industrielle et territoriale a débuté sur la zone du Champ du Roy à Laon avec en ligne de mire la mise en œuvre de synergies entre les entreprises pour stimuler les échanges de ressources, le partage et la mutualisation et la création de nouvelles activités.

**ERIC DELHAYE,**  
*Président de Valor'Aisne*

# PRÉSENTATION

## Le service public de traitement des déchets ménagers

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 sous l'impulsion du Conseil Général, Valor'Aisne, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne est compétent en matière de traitement des déchets ménagers : transfert, tri, compostage et stockage. Au 31 décembre 2019, il couvre 96% de la population totale de l'Aisne, soit environ 531 000 habitants.

## Un fonctionnement démocratique

Les collectivités qui adhèrent à Valor'Aisne transfèrent leur compétence de traitement des déchets ménagers, la compétence collecte est conservée. Des délégués désignés dans chaque collectivité se réunissent périodiquement en Comité Syndical pour examiner les projets et établir les grandes orientations à suivre.

Président

ERIC  
DELHAYE

## Comité Syndical

15 collectivités membres,  
5 réunions en 2019,  
67 titulaires et 67 suppléants

## Bureau

7 réunions en 2019,  
12 membres dont 6 vice-présidents

## 6 commissions

Commission EcoCentre  
Commission Finances - Prospective  
Commission Prévention - Communication  
Commission Traitement des déchets résiduels  
Commission Transfert  
Commission Valorisation Matière et Organique





## Les adhérents

Au 31 décembre 2019, 15 collectivités territoriales sont regroupées au sein de Valor'Aisne :

- 9 Communautés de Communes,
- 4 Communautés d'Agglomération,
- 1 Syndicat mixte,
- Le Conseil Départemental de l'Aisne.

CC : Communauté de Communes  
CA : Communauté d'Agglomération

□ : Territoires couverts par Valor'Aisne  
■ : CC n'adhérant pas à Valor'Aisne

## Évènements marquants

### JANVIER

- Organisation d'une rencontre pour les entreprises du territoire sur l'économie circulaire et les nouveaux modèles économiques à Laon.
- Envoi des premières tonnes d'OMr du Nord-Ouest du département en valorisation énergétique.

### FÉVRIER

- Signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat et la CMA pour la mise en œuvre des dispositifs « TPE, PME, gagnantes sur tous les coûts » et « Répar'acteurs ».

### MARS

- Signature de la convention de reprise des broyats de bois issus des déchetteries du périmètre de Valor'Aisne entre le Syndicat et SAICA PAPER.
- En collaboration avec les collectivités adhérentes, élaboration et dépôt des 14 dossiers de candidature « extension des consignes de tri » et des 2 dossiers d'appel à projets « adaptation des centres de tri ».

### MAI

- Participation à la première édition du rallye culturel et citoyen à destination des écoliers et collégiens à Tergnier.

### JUIN

- Sensibilisation au tri des jeunes du District Aisne Football lors de deux journées.
- Restitution des résultats de la campagne de caractérisation sur ordures ménagères résiduelles menée de janvier à mars.

### JUILLET

- Sélection de la candidature de Valor'Aisne et ses adhérents pour le passage aux extensions de consignes de tri par CITEO.
- Organisation d'une formation mutualisée sur la thématique de la consommation responsable « les bons labels et les truands ».
- Signature de la nouvelle convention avec ECO-DDS, période 2019-2024.

### SEPTEMBRE

- Lancement d'un appel à projets à destination des élèves du cycle 3 visant à concevoir et mettre en œuvre un projet sur la thématique des déchets (réduire, réutiliser et recycler).
- Signature de la nouvelle convention avec Eco-Mobilier, période 2019-2023.
- Réunion de lancement de la démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la zone d'activités du Champ du Roy à Laon.
- Co-organisation par l'ADEME et Valor'Aisne d'une journée d'échanges sur la connaissance des coûts et la tarification incitative.

### OCTOBRE

- A l'EcoCentre, passage de l'alvéole 8 à l'alvéole 9

### NOVEMBRE

- Semaine Européenne de la Réduction des déchets - Organisation de journées portes ouvertes sur les centres de tri d'Urvillers et Villeneuve Saint-Germain et sur l'installation de stockage de Grisolles.
- Organisation de formations mutualisées sur les thématiques « Réception et identification des Déchets diffus Spécifiques des ménages dans une déchetterie » et « Zéro déchet - à la découverte des alternatives écologiques ».

### DÉCEMBRE

- Valor'Aisne en fête.
- Sélection de Valor'Aisne comme territoire pilote pour tester la méthodologie ConcerTO (concertation territoriale autour de la matière organique) par l'ADEME.
- Organisation de formations mutualisées sur les thématiques « Réception et identification des Déchets diffus Spécifiques des ménages dans une déchetterie » et « Economie circulaire ».
- Installation de débitmètres homologués pour le suivi de la production et de la valorisation du biogaz à l'EcoCentre.

## Chiffres clés 2019

# 275 959

## TONNES

de déchets ménagers traités par le syndicat dont :



# 148 569

## TONNES

collectées en porte-à-porte



# 127 390

## TONNES

collectées en déchetteries



# 53 052

## TONNES

en valorisation matière



# 37 369

## TONNES

en valorisation organique



# 37 750

## TONNES

en valorisation énergétique



# 13 788

## TONNES

en valorisation matière et/ou énergétique



# 134 001

## TONNES

stockées

# 133

## AGENTS

permanents



# 15

## COLLECTIVITÉS

## TERRITORIALES

adhérentes



# 45,12 €<sup>HT</sup>

## EN MOYENNE

## / PAR HABITANT

pour le traitement des déchets ménagers

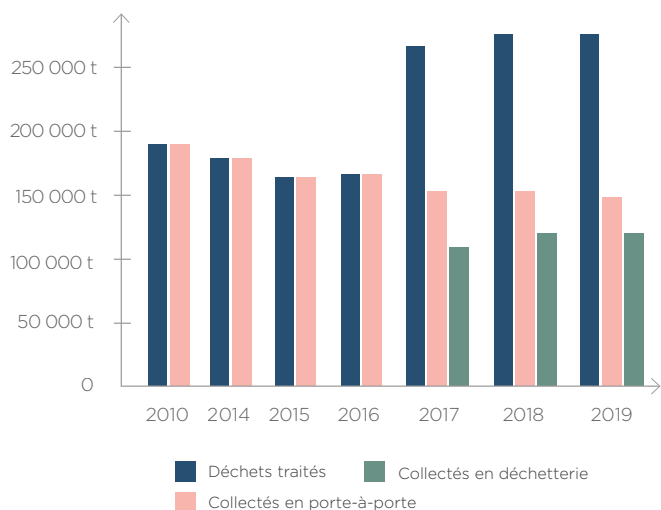
# 2 995

## VISITEURS

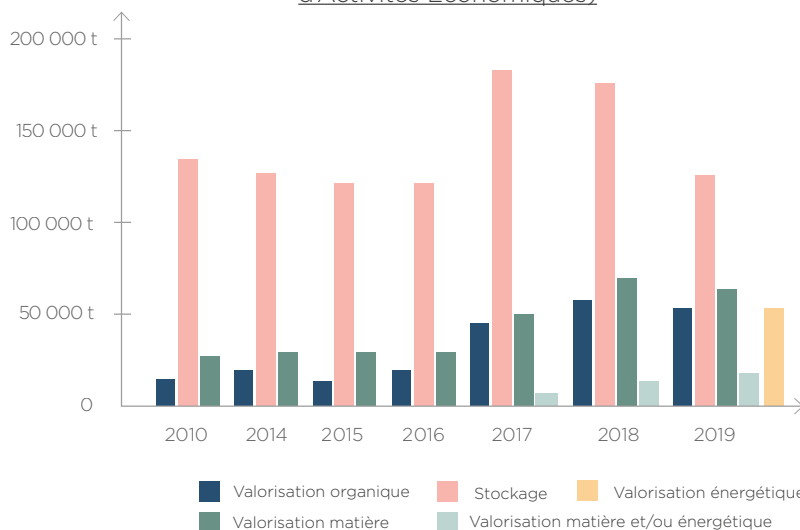
sur nos installations



Évolution des tonnages de déchets ménagers traités par Valor'Aisne (hors Déchets d'Activités Économiques)



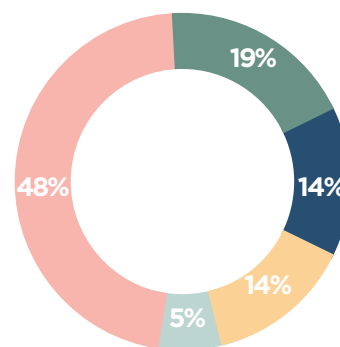
Évolution des tonnages de déchets ménagers stockés, triés et compostés par Valor'Aisne (hors Déchets d'Activités Économiques)



## Localisation des sites de traitement de Valor'Aisne



## Répartition des modes de traitement



Stockage Valorisation organique Valorisation énergétique  
Valorisation matière Valorisation matière et/ou énergétique

En 2019, les tonnages de déchets traités par le Syndicat ont diminué de 0,6%. Les quantités de déchets envoyés en installation de stockage ont diminué de 20%. Ceci s'explique par une diminution des OMr et le recours à la valorisation énergétique depuis le début de l'année 2019.

XXX : Équipement public exploité par Valor'Aisne.

XXX : Équipement public exploité par un prestataire privé.



: Compostage



: Transfert



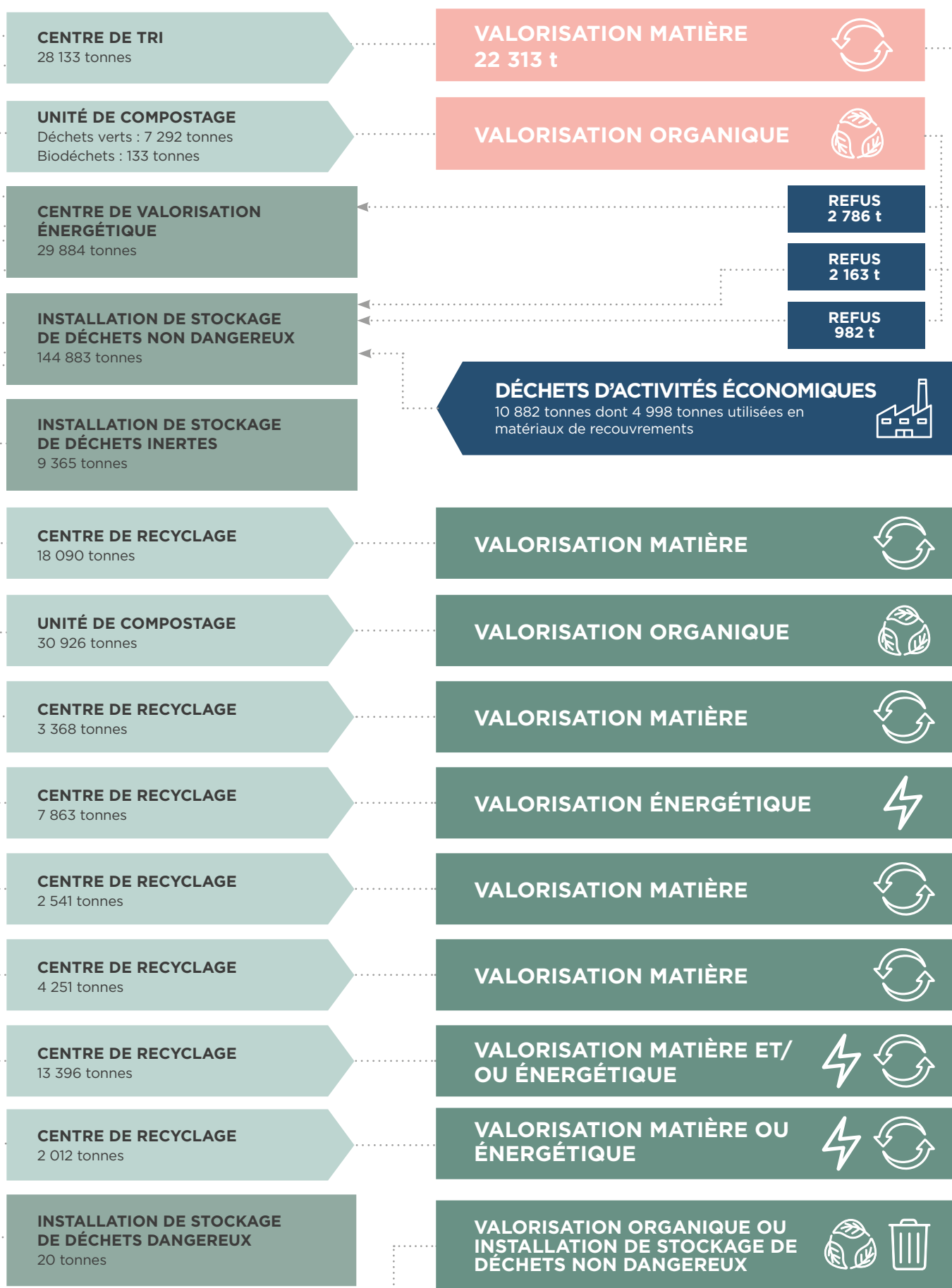
: Stockage



: Tri







# PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas », voilà la meilleure définition de ce qu'est la prévention des déchets également appelée la réduction des déchets, plus parlant pour le grand public.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 impose aux collectivités en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets de mettre en place des politiques de réduction de la production de déchets. Collectivement, l'objectif est de diminuer les tonnages de déchets ménagers de 10% entre 2010 et 2020.

Lors de diverses manifestations et lors des visites organisées sur ses installations de traitement, Valor'Aisne sensibilise le grand public à la prévention des déchets.



### Sensibilisation au grand public



Valor'Aisne fait de la pédagogie l'un des principaux leviers d'actions pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets. Tout au long de l'année, le Syndicat a participé à plusieurs événements organisés par différents acteurs du département : rallye culturel et citoyen à Tergnier, atelier furoshiki à Villers-Cotterêts, village de l'environnement à Tergnier, journées des jeunes footballeurs avec le District Aisne Football...

Au total, ce sont plus de 1 000 personnes qui ont été sensibilisées à travers ces manifestations.

## Visites des centres de tri

Les visites des centres de tri de Villeneuve-Saint-Germain et d'Urvillers sont gratuites et organisées sur réservation. En 2019, le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain a accueilli 233 visiteurs. A Urvillers, 1 526 élèves ont été reçus ainsi que 877 adultes, soit un total de 2 403 visiteurs (+ 34% par rapport à 2018). Grâce à la qualité du parcours pédagogique de la galerie d'Urvillers, les visites sont réalisées dans d'excellentes conditions et les visiteurs peuvent appréhender toutes les étapes du tri.

Ces visites sont importantes pour sensibiliser tous les usagers à l'importance du respect des consignes de tri.



## Engagement en faveur de l'Economie Circulaire

Depuis janvier 2018, Valor'Aisne s'est engagé aux côtés de l'ADEME dans un programme d'actions trisannuel visant à développer l'économie circulaire sur le territoire axonais : le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Ce projet, basé sur une approche globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits, a pour ambition de modifier l'offre proposée par les acteurs économiques (biens/services) et de changer les comportements de consommation des acteurs (citoyens et acteurs économiques) afin de limiter la consommation de ressources, de réduire les impacts sur l'environnement en diminuant la production de déchets et en améliorant leur valorisation matière, organique et énergétique.

## Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMr)

Valor'Aisne a mené au premier trimestre 2019 une campagne de caractérisation sur 47 échantillons d'ordures ménagères. Prélevés sur l'ensemble du département et dans différents types d'habitat, les échantillons ont été triés méthodiquement en une cinquantaine de catégories puis pesés.

Cette action permet d'évaluer la composition moyenne d'une poubelle axonaise afin de mieux appréhender la part des déchets qui pourrait faire l'objet d'une valorisation plus poussée ou d'actions de prévention.



Composition moyenne des OMr sur le territoire

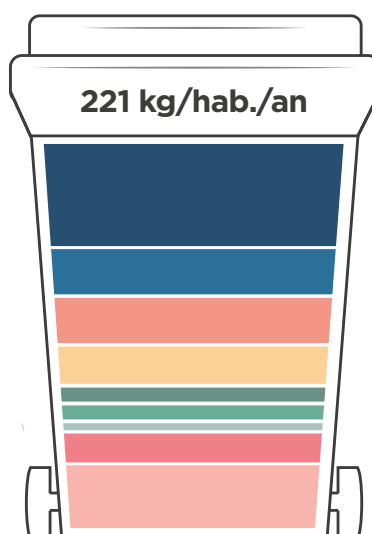
**Déchets compostables (29,5%)**  
65 kg/hab.

**Gaspillage alimentaire (11,7%)**  
26 kg/hab.

**Collecte Sélective hors verre (13,2%)**  
29 kg/hab.

**Emballages extension des consignes de tri (9,8%)**  
22 kg/hab.

**Verre recyclable (4,2%)**  
9 kg/hab.



**Autres valorisables (3,2%)**  
7 kg/hab.

**Déchets dangereux (0,6%)**  
1 kg/hab.

**Textiles sanitaires (8,5%)**  
19 kg/hab.

**Résiduels (19,3%)**  
43 kg/hab.

## Une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le Laonnois

Dans le cadre du CODEC, Valor'Aisne, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, accompagne la zone d'activités du Champ du Roy dans une démarche d'EIT. Suite à la réunion de présentation du projet en septembre 2019, 20 entreprises se sont montrées intéressées pour participer à l'étude.

Des entretiens individuels ont été menés avec chaque entreprise pour identifier leurs flux entrants et sortants et analyser leurs pratiques. L'examen de l'ensemble de ces données permettra au bureau d'études de proposer des synergies et pistes d'optimisation à mettre en œuvre.

## Organisation de formations mutualisées

Afin de développer et de favoriser la sensibilisation du grand public grâce à des animations clés en main, trois sessions de formation ont été organisées au cours de l'année 2019 pour les animateurs tri et prévention du territoire sur les thématiques consommation responsable, zéro déchet et économie circulaire.

## Mobilisation des acteurs économiques du territoire

Afin de lancer la dynamique des actions prévues dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire, Valor'Aisne a organisé en partenariat avec la CCI Hauts-de-France une rencontre autour de l'économie circulaire et des nouveaux modèles économiques pour les entreprises du territoire. L'occasion pour la soixantaine de participants d'échanger autour de ces sujets et de prendre connaissance de retours d'expérience locaux.



# TRI

## Faire des déchets une ressource

Une partie des déchets issus de la consommation courante est recyclable. Pour entrer dans un processus de recyclage, ils doivent être collectés séparément des déchets résiduels. Le premier geste commence dans les foyers axonais qui trient leurs emballages et leurs papiers grâce aux sacs ou bacs de collecte mis à disposition par leur EPCI de collecte. Après avoir été collectés par ces derniers, les déchets recyclables sont dirigés vers des centres de tri. A l'intérieur de ces centres, tous les matériaux sont séparés par type : les papiers, les emballages en carton, les emballages plastiques, les briques alimentaires, les emballages en acier et en aluminium. Mis en balles, ces déchets retrouvent une seconde vie en tant que matière première secondaire qui sera incorporée dans de nouveaux objets du quotidien : pulls polaires, intérieurs de voiture, outillages, emballages...

### La collecte par les intercommunalités

La collecte est assurée dans l'Aisne par les communautés de communes ou d'agglomération et un syndicat mixte.

Ces structures de collecte offrent aux usagers des outils de pré-collecte (bacs, sacs, colonnes d'apport volontaire) pour leur permettre de trier des déchets recyclables. La collecte en bac est majoritairement utilisée dans le département.



### Un maillage de centres de tri

Valor'Aisne exploite deux centres de tri en régie, celui de Villeneuve-Saint-Germain et celui d'Urvillers.





## Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2013) montrent une progression des performances de collecte sélective, la moyenne nationale est de 48 kg/habitant/an. La moyenne picarde est de 47 kg/habitant/an pour l'année 2013.

Année	Ratio Valor'Aisne (kg/habitant traité)
2010	51,3
2019	53,8

## Le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain

Ce centre de tri créé par le SIVOM de la région de Soissons auquel a succédé la Communauté d'Agglomération du Soissonnais en 2000, a été mis à disposition de Valor'Aisne en 2003 par effet d'adhésion au Syndicat. Ce site a subi en 2007 une extension et des modernisations pour accueillir les déchets recyclables des collectivités du sud de l'Aisne. Il est dimensionné pour traiter environ 10 000 tonnes par an en deux postes. 7 193 tonnes y ont été traitées en 2019, en 1 poste.

## Le centre de tri d'Urville

Ce site a ouvert fin mars 2015 avec une équipe de tri. Après une période de réglages, le centre est passé à une organisation avec deux équipes le 31 août pour atteindre fin 2015 un fonctionnement courant. D'une capacité de 28 000 tonnes, il accueille les déchets recyclables de près de 400 000 habitants et a traité 20 488 tonnes en 2019. 75 personnes y travaillent.

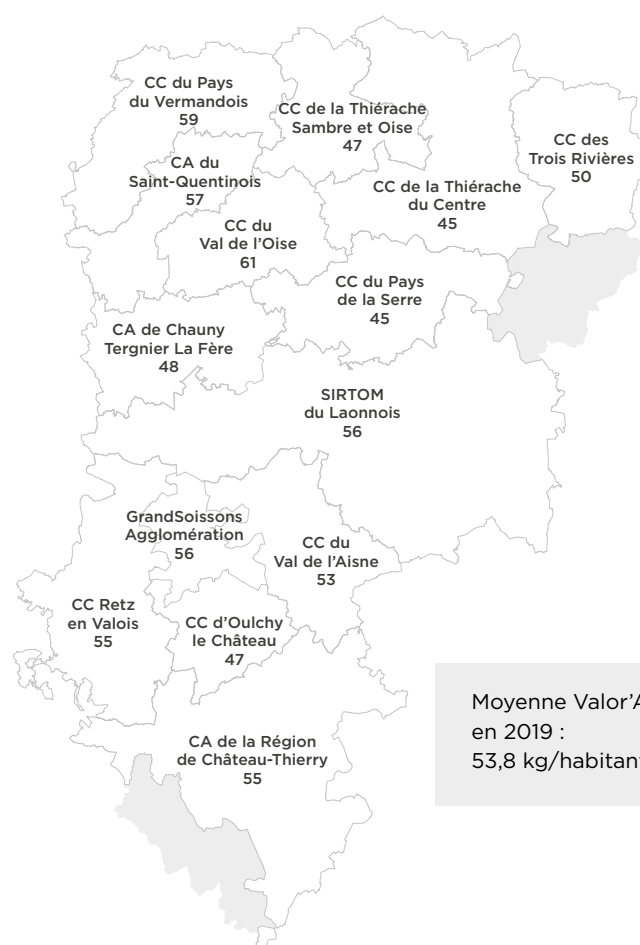
Plusieurs mesures ont été mises en place afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'en réduire la pénibilité : traitement acoustique de la cabine de tri, installation de ventilations individuelles pour préserver les agents de la poussière et des germes pathogènes. La lumière naturelle a par ailleurs été privilégiée.



## Les performances de tri des papiers et emballages hors verre

La performance de tri moyenne sur le périmètre de Valor'Aisne a augmenté depuis 2010, pour atteindre 53,8 kg/habitant/an en 2019. Elle varie cependant selon les collectivités : de 45 à 61 kg/habitant et est en progression par rapport à 2018 (+ 1,9 %).

Les déchets collectés séparément qui arrivent en centre de tri ne sont pas tous recyclables, il y a des erreurs de tri que l'on appelle des refus. Ces refus sont séparés pour être envoyés en stockage et en valorisation énergétique.



Moyenne Valor'Aisne en 2019 : 53,8 kg/habitant














## La valorisation matière

Les déchets recyclables, une fois triés et répartis par matériaux, sont compactés et transportés vers une usine de recyclage pour une valorisation matière.

### Selon les matériaux, les processus diffèrent :

- **Les aciers et les aluminiums** sont broyés, fondus et étirés pour former des plaques qui seront utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.
- Dans les centres de tri, **les bouteilles et les flacons** en plastique sont séparés par type de plastique, les PET (transparents) et les PEHD (opaques), car ces deux types de plastique se recyclent différemment. Qu'ils soient en PET ou en PEHD, dans les centres de recyclage les bouteilles et flacons sont préalablement lavés et broyés en paillettes. Les paillettes de PET seront le plus souvent fondues et étirées jusqu'à l'obtention de fils très fins de polyester. Les paillettes de PEHD seront d'abord transformées en granulés qui seront fondus et moulés pour fabriquer de nouveaux objets.
- **Les vieux papiers** sont mélangés à de l'eau et quelques adjuvants, puis triturés. Les opérations de classage (ou filtrage) et de cyclonage permettent d'éliminer les impuretés. Le désencrage permet de retirer les particules d'encre de la pâte à papier. Les fibres suivent ensuite le procédé habituel de fabrication du papier carton : égouttage, pressage et séchage sur des cylindres chauffés à la vapeur.
- **Pour les cartons et cartonnettes**, la technique de recyclage est la même que celle du papier.
- **Les briques alimentaires** sont plongées et malaxées dans de grandes cuves remplies d'eau appelées « pulpeurs ». Ce processus, appelé « défibrage », permet de séparer les fibres de carton du polyéthylène et de l'aluminium. Les fibres de carton vont se mélanger dans l'eau alors que le plastique et l'aluminium vont rester en suspension. Les fibres suivent alors le même processus de recyclage que le papier.

## Les bénéfices du recyclage

Matériaux	Tonnages	Repreneurs	Devenir
 ACIER	1 271	Suez	Produits en acier 
 ALUMINIUM	87	Suez	Pièces en aluminium 
 BRIQUES ALIMENTAIRES	337	Lucart	Papier d'hygiène et domestique 
 CARTONS CARTONNETTES	6 267	Saica	Cartons 
 PLASTIQUES PET	2 303	Valorplast	Produits en plastique 
 PLASTIQUES PEHD	753	Valorplast	Produits en plastique 
 PAPIERS	6 934	UPM La Chapelle Darblay	Papiers recyclés 
 GROS DE MAGASIN	4 008	Saica, RDV et Cotrev	Cartons 

# COMPOSTAGE

## Le compostage des déchets organiques

Le compostage est un processus biologique, les matières organiques se décomposent via l'action de micro-organismes (bactéries, champignons,...) et de macro-organismes (lombrics, insectes,...) pour être transformées en amendement organique stabilisé. Les matières organiques biodégradables sont les déchets verts (tontes de gazons, tailles de haies, feuilles...) et les biodéchets constitués des déchets putrescibles comme les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs, le marc de café... Le compost produit a une valeur agronomique intéressante pour les sols. Il peut être utilisé pour le potager, la pelouse, etc., chez les particuliers et dans les champs par les agriculteurs.

Valor'Aisne exploite deux plateformes de compostage, une en régie à Leully, près de Laon et l'autre en prestation à Pommiers, près de Soissons. Pour traiter l'ensemble des déchets organiques collectés en porte-à-porte ou en déchetteries par les collectivités adhérentes, Valor'Aisne travaille avec des sites à proximité du département. Les tonnages de déchets verts traités ont diminué de 10 % par rapport à 2018.

38 351 tonnes ont été compostées en 2019 dont 26 % sur les sites de Valor'Aisne.

## L'installation de compostage de Laon-Leully

La plateforme de compostage de Laon est autorisée pour traiter 8 000 tonnes de déchets par an. Elle accueille une partie des déchets végétaux et des biodéchets du SIRTOM du Laonnois et mobilise 2 agents. 5 075 tonnes ont été compostées en 2019.



## L'installation de compostage de Pommiers

Le centre de compostage de Pommiers est piloté par Valor'Aisne et exploité en coordination avec deux entreprises prestataires Veolia et BNE. Il ne traite que les déchets végétaux qui sont broyés par campagne et criblés (depuis juillet 2015). 4 746 tonnes issues du territoire de la GrandSoissons Agglomération ont été compostées en 2019.



## Les débouchés pour le compost



### • La valorisation agricole

Les composts issus des deux sites de Valor'Aisne sont analysés par lot. Ils sont conformes à la norme française sur les amendements organiques (NF U44-051) et/ou sur les supports de culture (NF U44-551) et peuvent donc être utilisés en agriculture.

### • Le service aux habitants

Une partie du compost produit à Laon est mise à disposition des habitants dans les déchetteries du SIRTOM du Laonnois.

# DÉCHETTERIES

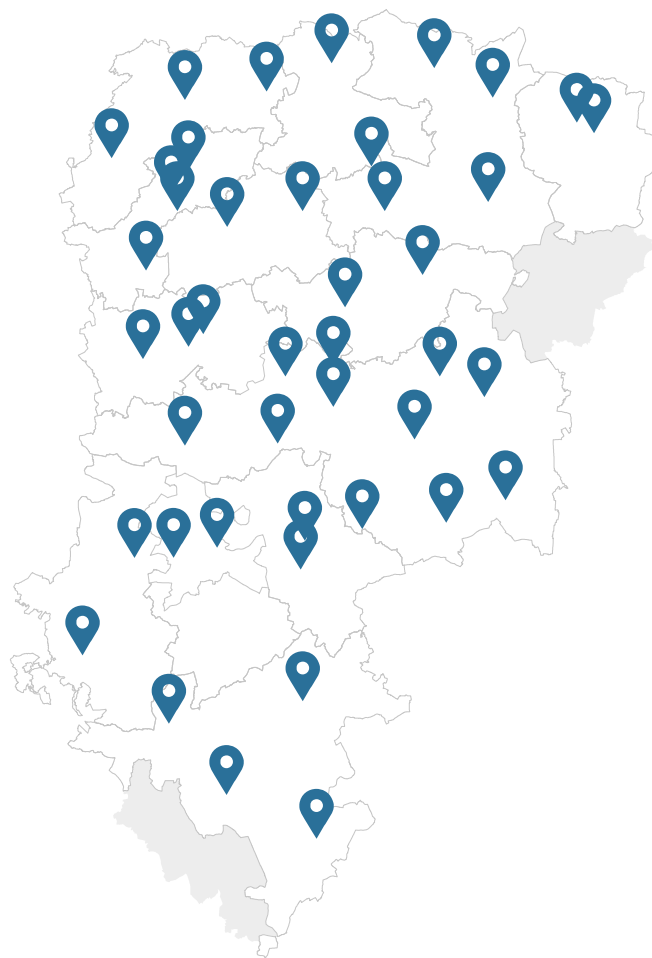
## Traitement des flux de déchetteries

L'année 2019 est marquée par une étape importante dans l'organisation du traitement des déchets de déchetteries géré par Valor'Aisne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. En effet, les anciens marchés des collectivités ont été repris par le Syndicat et se terminent progressivement, permettant d'intégrer l'ensemble des collectivités dans les consultations lancées à l'échelle du territoire. Cette harmonisation de gestion permet maintenant clairement de voir les effets de la mutualisation et d'avoir une maîtrise des coûts, limitant ainsi en partie les conséquences de l'augmentation de la TGAP.

## Boucle locale d'économie circulaire

Après plusieurs mois de discussions autour des modalités de mise en œuvre du partenariat, cette année marque également le début de la valorisation des déchets de bois des déchetteries en biomasse dans une filière locale. A partir du mois de mars, les bois de déchetteries produits sur le territoire ont été dirigés vers des plateformes afin d'être préparés (broyés et affinés) avant d'être livrés à l'usine SAICA PAPER située à Venizel. La biomasse réceptionnée est ainsi utilisée en tant que combustible pour l'alimentation de la chaudière servant au process de production du papier.

## Un réseau de 43 déchetteries



## Organisation

### COMPÉTENCE COLLECTIVITÉ



#### DÉCHETTERIE

Accueil et orientation des usagers,  
Choix des flux acceptés,  
Conditions d'accès (particuliers,  
professionnels, tarifs, horaires...).



#### TRANSPORT

Acheminement des bennes /  
contenants vers les exutoires de  
traitement (et transfert éventuel)

### COMPÉTENCE VALOR' AISNE



#### TRAITEMENT

Valorisation matière,  
organique et énergétique,  
Élimination.



## Bilan 2019

Flux de déchets	Nombre de déchetteries collectant le flux	Mode de traitement	Localisation des sites de traitement (par département)	Quantités collectées en 2019 (en t)	Coût de traitement mutualisé (en €/HT/t)	Evolution des coûts (2019/2018)
Déchets Verts	43	Valorisation organique	02, 59, 60 et 62	30 926	22	-6%
Gravats	43	Valorisation en matériaux de voiries ou site ou stockage	02, 59 et 60	27 455	1,8	20%
Encombrants	43	Stockage	02, 59, 60, 77 et 80	35 558	74 (TGAP incluse)	0%
Bois	41	Valorisation énergétique ou matière	02, 59, 60	11 231	32	-2%
DDS Hors filière REP	43	Valorisation matière et/ou énergétique	02, 59, 80 et 91	437	de 290 à 1297 selon la catégorie de DDS	entre 1% et -15%
Huiles de Vidange	43	Valorisation matière	62 et 76	214	30	-50%
Huiles alimentaires	43	Valorisation matière	80, 94 et Belgique	14	-	-100%
Plâtre	21	Valorisation matière	02, 51 et 59	760	56	4%
Amiante	1 collecte mensuelle 2 collectes événementielles	Stockage	80	20	82 en collecte mensuelle et 85 en collecte occasionnelle	-18% pour les collectes mensuelles
Autres	Variable	Valorisation matière	Suivant type de flux à traiter	540	Suivant type de flux à traiter	

Flux de déchets	Nombre de déchetteries collectant le flux	Mode de traitement	Localisation des sites de traitement (par département)	Quantités collectées en 2019 (en t)	Recette plancher de valorisation (en €/HT/t)	Evolution des recettes (2019/2018)
Ferrailles	43	Valorisation matière	02 et 59	4 251	118	10%
Cartons, papiers-cartons, papiers	43	Valorisation matière	02, 59 et 60	2 541	de 58,50 à 59	-3% à 6%
Batteries	42	Valorisation matière	02, 59 et 91	47	422	20%

## Filières volontaires gratuites

Radiographies	39	Valorisation matière	28, 60 et 91			
Cartouches d'encre	41	Valorisation matière	44 et 69			
Capsules de machines à café	28	Valorisation matière	51 et Pays-Bas			

Filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur)	Nombre de déchetteries collectant le flux	Mode de traitement	Eco-Organisme agréé	Localisation des sites de traitement (par département)	Quantités collectées (en t)	Modalités financières
DEA Déchets d'Eléments d'Ameublement	39	Valorisation matière et énergétique	Eco-Mobilier	80	8 291	Gestion par la filière et/ou soutien financier selon le fonctionnement de la REP
DEEE Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	43	Valorisation matière et énergétique	Ocad3e / Ecosystem	59, 95 et 28	4 133	
DDS Déchets Diffus Spécifiques	40	Valorisation matière et énergétique	Eco-DDS	60	515	
Pneus	38	Valorisation matière et énergétique	Aliapur	60	411	
Lampes et Néons	43	Valorisation matière	Ocad3e / Ecosystem	59, 10 et Belgique	14	
Piles et Accumulateurs	43	Valorisation matière	Corepile	60	30	
DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	21	Valorisation énergétique	DASTRI	59	3	

## La mutualisation

Le 11 janvier 2019, EcoDDS, l'éco-organisme en charge de l'enlèvement et du traitement des déchets dangereux des ménages (peinture, solvants, produits chimiques...) a décidé de suspendre nationalement l'enlèvement des DDS dans les déchetteries des collectivités suite à un désaccord avec le Ministère sur le cahier des charges de ré-agrément de la filière pour la période 2019-2024.

Cette situation a perduré jusqu'au 29 mars sur notre territoire, obligeant Valor'Aisne et ses collectivités à mettre en place dès le mois de janvier une solution temporaire pour la collecte et le traitement de ces déchets, à leurs frais. Ainsi, une dépense d'environ 90 000 € a été réalisée pour la prise en charge de 130 tonnes de DDS.

Le soutien exceptionnel de compensation des coûts pour la période de suspension, proposé dans le cadre du ré-agrément d'EcoDDS, a été versé par l'éco-organisme mais couvre seulement 1/3 des frais réels.

## Test de la collecte d'amiante pour deux collectivités du département

Suite à des demandes d'usagers, le SIRTOM du Laonnois et GrandSoissons Agglomération ont décidé de mener des opérations de collecte d'amiante en déchetteries. Ces deux collectes organisées avec des modalités similaires ont bien fonctionné et ont permis de récupérer un peu plus de 8 tonnes d'amiante lié, issues de 42 foyers.

Ces opérations devraient être reconduites en 2020 et expérimentées par d'autres collectivités.

# TRANSFERT

## Le transfert des déchets

Le principe est simple, il s'agit de limiter le déplacement des camions de collecte (capacité de 9 tonnes d'OMr en moyenne) en vidant leur chargement dans de plus grands camions (capacité de 25 tonnes d'OMr en moyenne). Les centres de transfert sont donc positionnés entre la production des déchets (collectivités) et les sites de traitement lorsque ceux-ci sont éloignés.

Les chargements des camions de collecte sont séparés en fonction des flux (OMr, recyclables et encombrants de porte-à-porte) afin d'être acheminés vers l'unité de traitement appropriée. Les quais de transfert maillent l'ensemble du département. Le transfert permet de faire des économies financières et environnementales. En 2019, 6 sites de transfert ont été utilisés.



## Les tonnages transférés

En 2019, ont bénéficié du transfert :

- 66% des déchets triés, soit 15 019 tonnes,
- 81 % des déchets éliminés (OMr et encombrants de porte-à-porte), soit 91 145 tonnes,
- 100% des refus de tri, soit 4 949 tonnes.



# ÉLIMINATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

## La valorisation énergétique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une partie des ordures ménagères résiduelles (OMr) du territoire ainsi que les refus de tri du site d'Urvillers sont envoyés en unités de valorisation énergétique (UVE) à Maubeuge et Saint-Saulve.

L'incinération des déchets permet de produire de la chaleur et de l'électricité (alimentation des réseaux de chauffage urbain et vente de l'énergie électrique à EDF). Ainsi, en 2019, ce sont 29 884 tonnes d'OMr et de refus de tri qui ont été valorisées énergétiquement.



### Unité de valorisation énergétique de Maubeuge

SMIAA

Capacité : 88 000 tonnes/an

Production énergétique :

42 921 MWh d'électricité en 2019



### Unité de valorisation énergétique de Saint-Saulve

ECOVALOR

Capacité : 140 000 tonnes/an

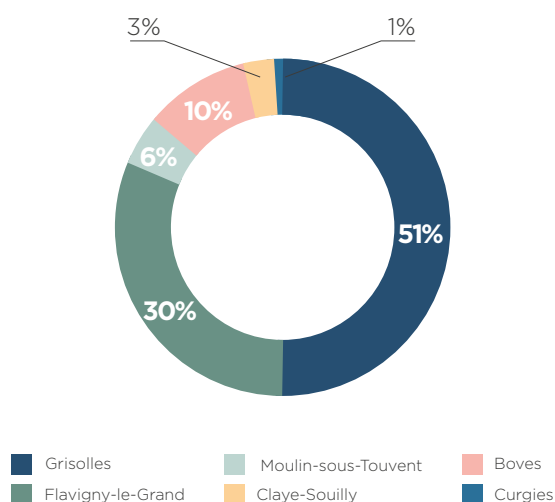
Production énergétique : 55 927 MWh d'électricité en 2019

## Le stockage

L'élimination des OMr restantes est effectuée dans des Installations de stockage des Déchets Non Dangereux (ISDnD).

Outre les OMr, les refus de tri (centre de Villeneuve Saint-Germain) et de compostage ainsi que les encombrants collectés en porte-à-porte et en déchetteries sont également dirigés vers cette filière de traitement. Valor'Aisne utilise son site situé à Grisolles, l'EcoCentre La Tuilerie (géré en prestation par Valnor) et a recours à plusieurs sites privés.

Répartition des tonnages enfouis en 2019



Grisolles (O2) Hors DAE et déchets inertes	61 623 t	51%
Flavigny-le-Grand (O2)	35 983 t	30%
Moulin-sous-Touvent (60)	7 739 t	6%
Boves (80)	11 695 t	10%
Claye-Souilly (77)	3 204 t	3%
Curgies (59)	1 030 t	1%
		<b>121 274 t</b>

## L'EcoCentre la Tuilerie

Ouvert depuis 2010, l'EcoCentre la Tuilerie à Grisolles accueille les déchets ménagers de la moitié du département. Une partie des déchets réceptionnés sont des déchets recyclables qui sont transférés de Grisolles à Villeneuve-Saint-Germain. Les déchets résiduels à savoir OMr, refus, encombrants et déchets d'activités économiques (DAE) sont stockés dans des alvéoles. Celles-ci sont étanchéifiées par une barrière passive (imperméabilité du sous-sol) et une barrière active (géomembranes). Les alvéoles sont dimensionnées pour accueillir 80 000 tonnes de déchets soit l'équivalent d'une année d'exploitation. 67 659 tonnes ont été enfouies en 2019, DAE compris. En supplément, 4 988 tonnes de déchets issus de l'industrie papetière ont été utilisées cette année pour réaliser les couvertures hebdomadaires sur l'alvéole en cours d'exploitation à l'EcoCentre. Une fois les alvéoles couvertes, les déchets qu'elles contiennent produisent du biogaz.



## Valorisation de l'énergie produite sur l'EcoCentre

Le biogaz produit par les déchets en décomposition et récupéré via des canalisations alimente un moteur de type groupe électrogène depuis septembre 2014. Auparavant, une chaudière avait été mise en place fin 2011. Elle était utilisée pour réchauffer les lixiviats et maintenir l'activité bactérienne du bassin de stockage notamment en hiver. Elle apportait par ailleurs la chaleur nécessaire à l'installation d'évaporation Cogébiome.

Désormais, c'est essentiellement le moteur de production électrique qui assure cette fonction, par cogénération (productions conjointes d'électricité et de chaleur). En parallèle, 2 298 MWh électriques ont été fournis au réseau EDF, soit l'équivalent des besoins annuels moyens en électricité de près de 500 foyers.

## Indice de réduction de la quantité des déchets enfouis

Cet indice est un indicateur technique relatif au traitement des déchets calculé conformément au décret n°2015-1827. Il permet d'évaluer la réduction de la quantité de déchets enfouis par rapport à l'année 2010. En 2019, il est de 62,6 soit une diminution de 37,4 %.

## La quantité de déchets résiduels

La production d'ordures ménagères résiduelles moyenne est de 219 kg/habitant en 2019.

Les ratios d'OMr varient de 150 à 269 kg/habitant suivant les collectivités.

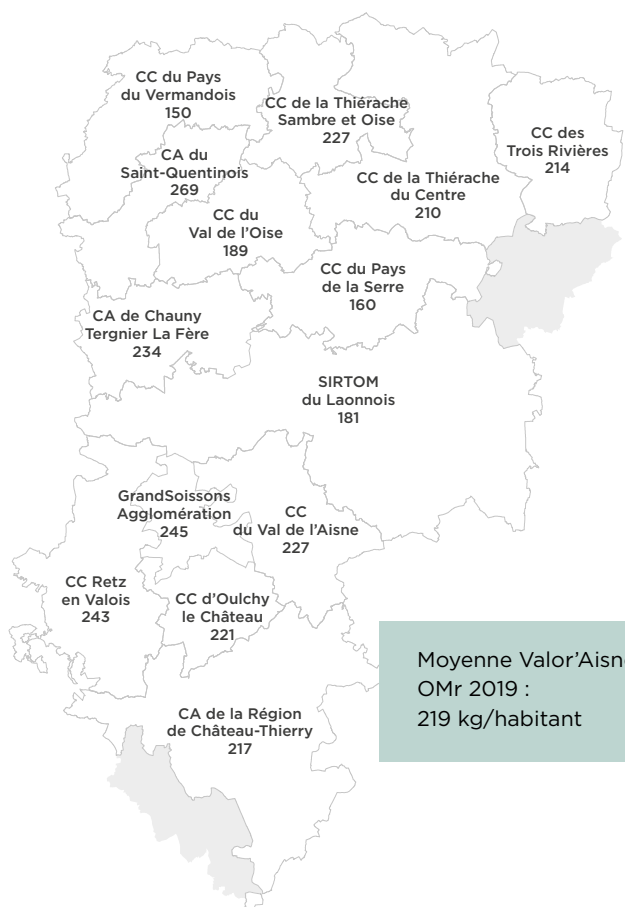
Année	Déchets enfouis (OMr) (kg/habitant traité)
2010	251
2019	219

Si l'on ajoute les refus de tri, pour considérer l'ensemble des déchets stockés hors encombrants, les axonais ont produit en moyenne 229 kg/habitant en 2019.

## Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2012) montrent une baisse de la production d'OMr, la moyenne nationale est de 269 kg/habitant/an, soit 19 kg/habitant/an de moins qu'en 2010.

La moyenne picarde est de 261 kg/habitant/an pour l'année 2012.





# PROJETS

## EcoCentre à Grisolles

Le marché d'exploitation actuel de l'EcoCentre prendra fin en mars 2020. Une nouvelle consultation pour la poursuite des prestations sur une période de 4 ans a été lancée en fin d'année 2019. Ce nouveau marché permettra de réviser certains paramètres pour tenir compte des évolutions réglementaires et anticiper les modifications d'exploitation. La désignation du nouveau prestataire interviendra en mars 2020.

Au fur et à mesure que le site s'agrandit, les alvéoles les plus anciennes continuent de produire des lixiviats et du biogaz de façon régulière, plusieurs années après leur recouvrement. Les volumes de lixiviats à gérer ont ainsi augmenté et un travail sur l'autonomie du site pour leur gestion a débuté en 2019 en intégrant une campagne de traitement par une unité d'osmose inverse (5 200 m<sup>3</sup> traités).

En 2020, les réflexions autour de cette recherche d'autonomie se poursuivront et viseront à limiter les volumes générés (infiltration de l'eau de pluie, pentes de ruissellement...) ainsi qu'à optimiser les installations du site et nos modes de fonctionnement pour une meilleure gestion de la post-exploitation.



De plus, les travaux de construction du casier 3 commenceront. Son exploitation débutera à la fin du remplissage de l'alvéole 9 et il constituera la première subdivision à exploiter en mode bioréacteur.

La gestion en bioréacteur est une technique qui consiste à accélérer les processus de dégradation et de stabilisation des déchets en les confinant sur place. Ce nouveau mode d'exploitation permettra de mieux capter et valoriser le biogaz produit par la matière organique des déchets et de bénéficier d'une TGAP réduite.

### Campagne de caractérisation des encombrants de déchetteries

Au printemps 2020, des bennes d'encombrants issues de certaines déchetteries du département seront prélevées puis triées en différentes catégories. Cette analyse permettra d'évaluer la composition des encombrants à travers de profils de déchetteries définis en fonction de plusieurs critères (population, type d'habitat, flux acceptés...). Ces résultats permettront d'identifier les fractions potentiellement valorisables voire réemployables qui peuvent être extraites des déchets collectés en déchetteries et qui sont actuellement envoyées en installation de stockage de déchets non dangereux.

### Réflexion autour d'un observatoire de la gestion des déchets

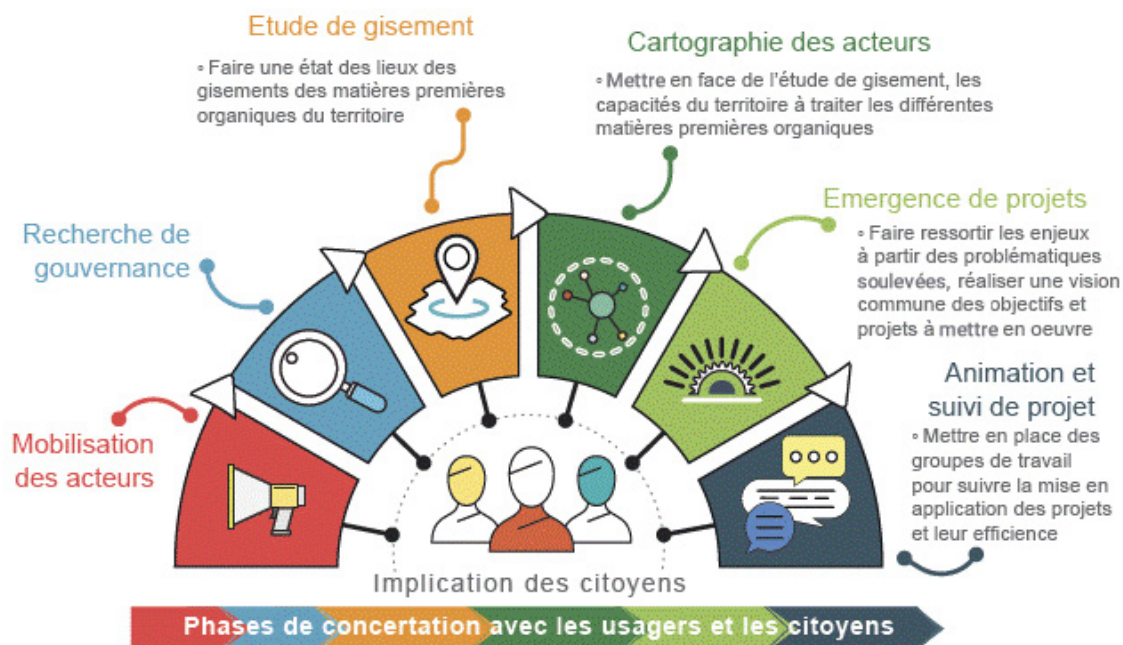
En 2020, Valor'Aisne mènera une réflexion autour de la création d'un observatoire départemental de la gestion des déchets. En véritable outil d'analyse et de suivi, il devra permettre d'améliorer la connaissance des gisements de déchets et de mettre en place des indicateurs de suivi.

## Animation d'une démarche de concertation territoriale autour de la matière organique (ConcerTO)

Retenu par l'ADEME nationale pour expérimenter la méthodologie ConcerTO, Valor'Aisne souhaite porter cette démarche de concertation à l'échelle du département afin de promouvoir une cohérence territoriale d'offres et de besoins autour des flux de matières organiques.

Cette démarche, qui débutera à l'automne 2020, réunira l'ensemble des acteurs concernés de la filière (collectivités, industries agro-alimentaires, entreprises de gestion des déchets, chambres consulaires...) et permettra de co-construire ensemble une gestion durable de la matière organique.

En amont de cette concertation, le bureau d'études Ecogeos réalisera au premier semestre 2020 une étude préalable visant à identifier les acteurs et avoir une meilleure connaissance du gisement des déchets organiques existant.



### Formation mutualisée à la méthode « ComptaCoût »

Dans le cadre du CODEC, une formation au remplissage de la matrice des coûts sera organisée au premier trimestre 2020 par l'ADEME dans les locaux de Valor'Aisne pour les adhérents du Syndicat.

### Accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception

En s'appuyant sur un bureau d'études expert, Valor'Aisne initiera l'accompagnement d'une entreprise du territoire dans une démarche visant à réduire les impacts environnementaux de l'un de ses services ou produits.

### Extension des consignes de tri

Sélectionné par CITEO en 2019 pour la modernisation de nos centres de tri à l'extension des consignes de tri, 2020 devait être l'année de la réalisation des travaux d'adaptation des centres d'Urville et de Villeneuve Saint-Germain. Parallèlement, le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire et notamment les débats nationaux autour de la mesure envisagée par le gouvernement sur la mise en place de la consigne ont conduit le Syndicat, en accord avec CITEO, à reporter le déploiement de l'extension des consignes de tri sur le territoire et à réviser le calendrier prévu initialement.

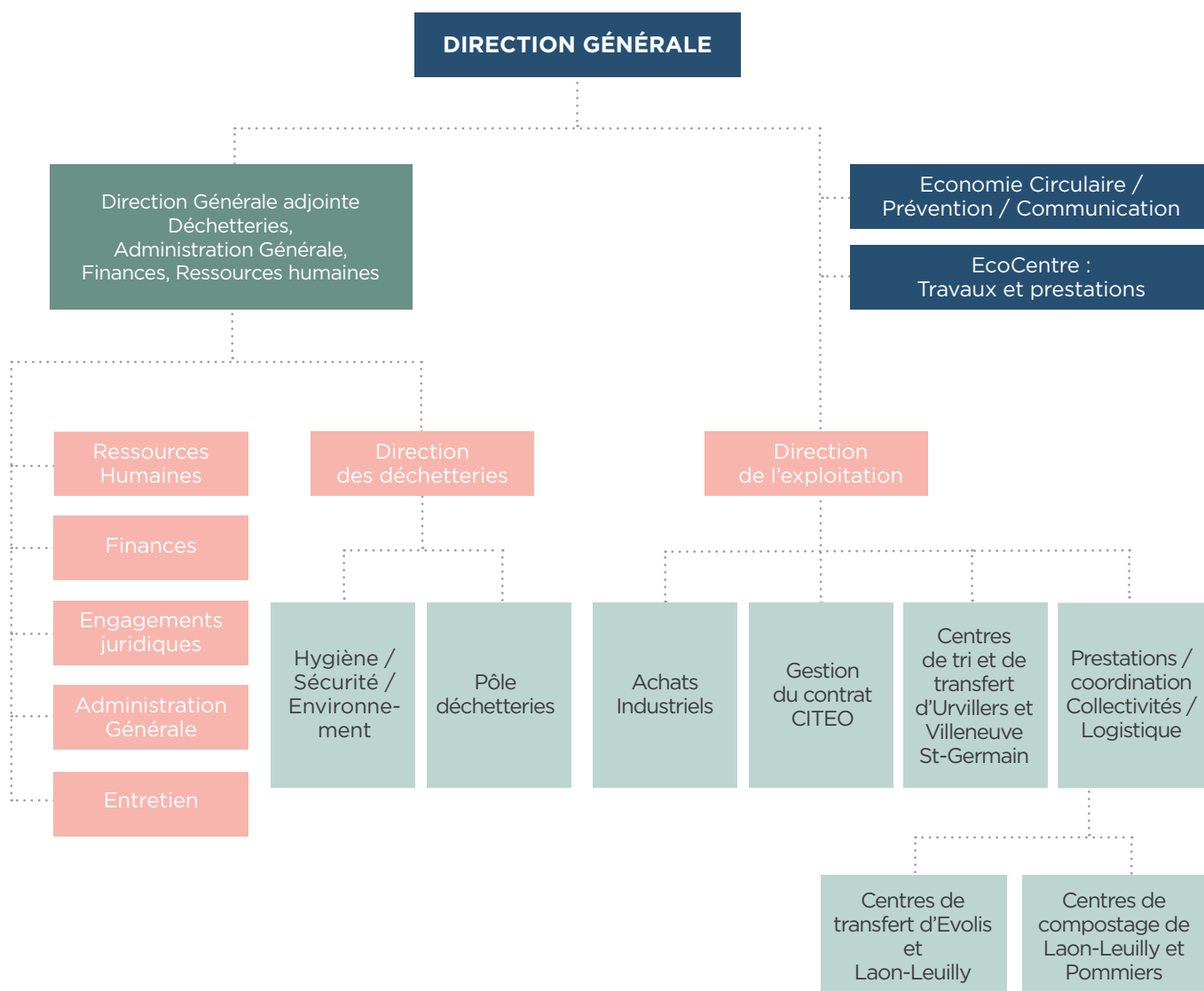
En décembre 2019, les députés ont validé le dispositif du gouvernement qui prévoit de mettre en œuvre une consigne pour recyclage si, en 2023, la collecte séparée des bouteilles plastiques ne progresse pas suffisamment. Le projet initial a été réévalué en tenant compte de ces éléments et l'année 2020 sera consacrée au lancement des différentes procédures pour sélectionner l'entreprise en charge des travaux qui se dérouleront en 2021.

# RESSOURCES HUMAINES

## L'équipe

En 2019, Valor'Aisne comptait 133 agents permanents répartis entre les sites de Laon, d'Urvillers et de Villeneuve-Saint-Germain. Les différentes tâches à effectuer pour la bonne marche du Syndicat sont très variées, passant des métiers de trieurs, caristes, agents de pont-bascule, chauffeurs, ..., aux métiers administratifs tels que comptables, chargés des ressources humaines, chargés de mission, assistantes, encadrants, ...

Tous les agents de Valor'Aisne œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité pour le traitement des déchets des ménages axonais.





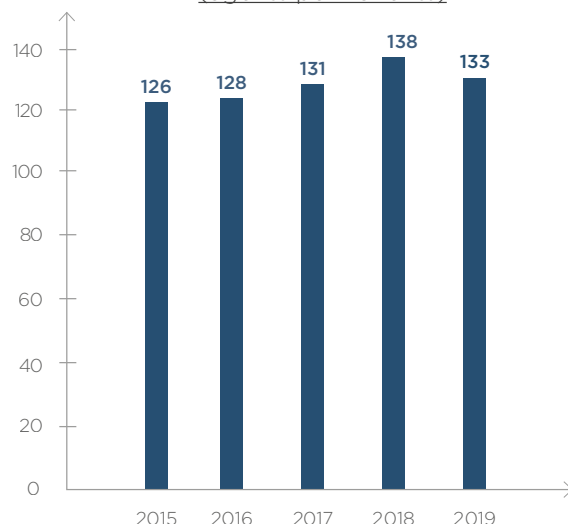
## Contrats aidés

Valor'Aisne met en œuvre une politique d'insertion professionnelle.

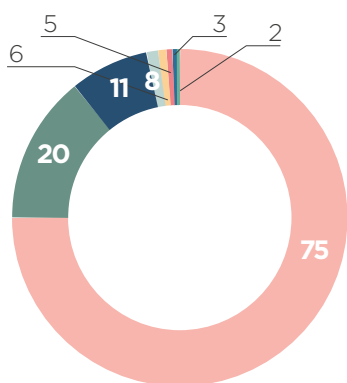
Le recrutement d'agents en contrat aidé permet de professionnaliser à plus long terme des agents rencontrant des difficultés pour trouver du travail. Ces agents bénéficient d'un accompagnement personnalisé et de formations.

Sur les 167 contrats aidés recrutés entre 2003 et 2019, 41 ont été intégrés à l'équipe comme stagiaires à la fin de leur contrat (soit 24,5%).

Evolution des effectifs (agents permanents)

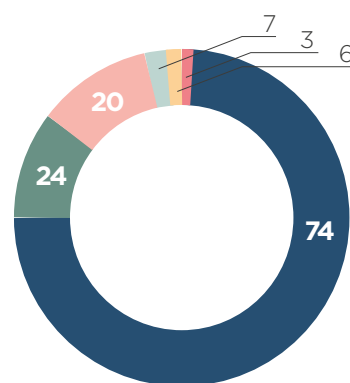


Répartition des effectifs permanents 2019 par type de poste



- Tri
- Administration
- Entretien / Maintenance
- Transfert
- Déchetteries (6)
- Pont / Bascule (5)
- Prévention (3)
- CODEC / CITEO / EcoCentre (3)
- Polyvalence (2)
- Compostage (2)

Répartition des effectifs permanents 2019 par site



- Urvillers / Evolis
- VSG
- Siège
- Laon / Leully
- Déchetteries
- CODEC / CITEO / EcoCentre



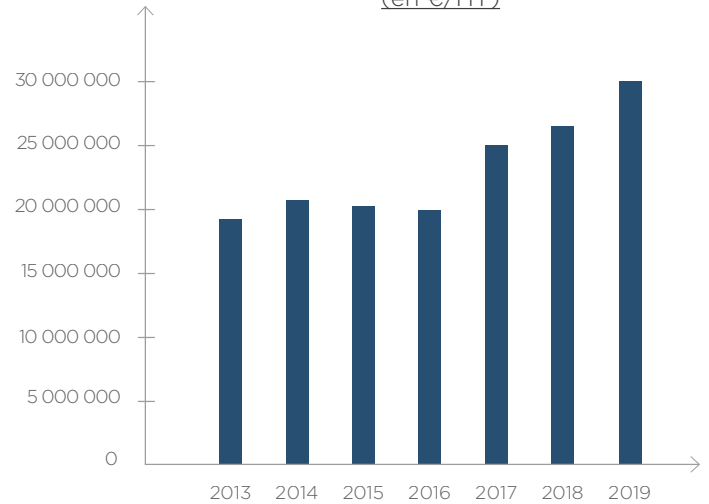
# FINANCES

## Les dépenses

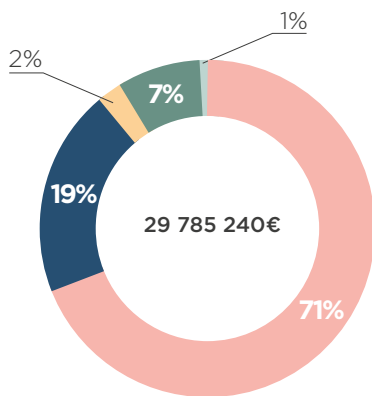
Les dépenses de fonctionnement représentent 29 785 240 € HT en 2019, soit une hausse de 7,4 % par rapport à 2018. 71% des dépenses sont liées aux charges d'exploitation, pour un montant de 21,2 millions € HT. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 983 252 € HT.

Valor'Aisne étant assujéti à la TVA, tous les montants sont exprimés hors taxe.

Evolution des dépenses de fonctionnement (en €/HT)

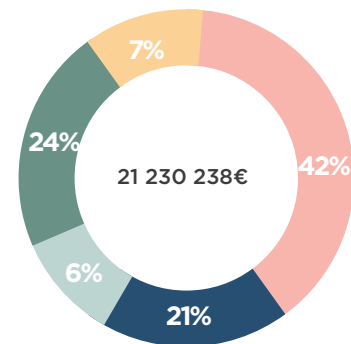


Dépenses de fonctionnement 2019 (en €/HT)



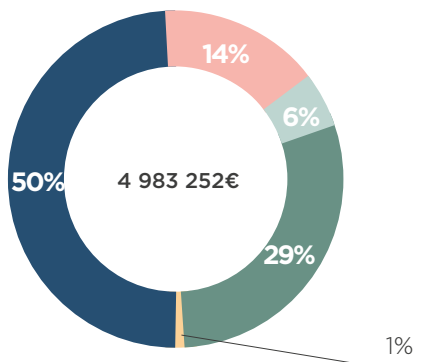
- Charges d'exploitation 21 230 238€
- Charges de personnel 5 671 084€
- Amortissements 2 075 143€
- Interêts emprunts 510 250€
- Dotations aux provisions 260 498€
- Autres charges de gestion courantes et charges exceptionnelles : 38 028€

Charges d'exploitation 2019 (en €/HT)



- Traitement OMR 8 889 229€
- Reversement des soutiens et recettes matériaux aux collectivités (citéo et déchetteries) 5 039 361€
- Traitement des flux de déchetteries 4 541 864€
- Exploitation sites et siège Valor'Aisne 1 507 852€
- Prestation de transfert 1 251 931€

Dépenses d'investissement 2019 (en €/HT)



- Opérations non affectées 2 480 255€
- Aquisition siège 1 445 400€
- EcoCentre la Tuilerie 701 389€
- Aménagements sites 297 314€
- Centre de transfert Villeneuve 26 579€
- Extension consignes tri 22 595€
- Equipement Urvillers 9 019€
- Plateforme compostage 700€

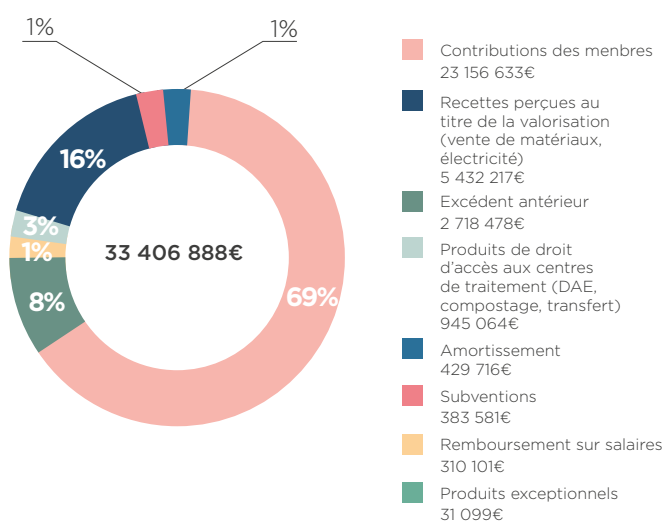
Le coût moyen de traitement des déchets en légère baisse

## Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 33 406 888 € HT et les recettes d'investissement à 4 408 314 € HT. La principale source de financement du Syndicat est la contribution des collectivités adhérentes. Ces contributions représentent 69 % des recettes de fonctionnement de Valor'Aisne soit environ 23,1 millions € HT.

En 2019, le coût moyen de traitement des déchets par habitant est de 45,12 € HT (-1 % par rapport à 2018).

Recettes de fonctionnement 2019 (en €/HT)



## Indicateurs financiers

Coût aidé / t	2017	2018	2019*
OMr	83,13€	84,92€	80,65€
Recyclables secs (hors verre)	225,38€	227,30€	226,59€
Déchets verts	39,62€	29,92€	37,57€
Déchetteries	42,14€	48,19€	54,73€

Coût complet / t	2017	2018	2019*
OMr	93,54€	96,45€	91,49€
Recyclables secs (hors verre)	245,30€	246,31€	241,73€
Déchets verts	49,92€	48,19€	54,73€
Déchetteries	52,65€	66,29€	67,27€

Coût aidé / Hbt	2017	2018	2019*
OMr	21,37€	21,75€	20,61€
Recyclables secs (hors verre)	12,25€	12,55€	12,55€
Déchets verts	0,69€	0,52€	0,56€
Déchetteries	6,13€	7,70€	9,29€

## Mode de calcul de la contribution

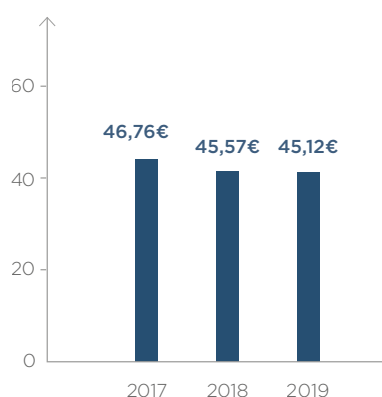
27

La contribution à Valor'Aisne se calcule sur :

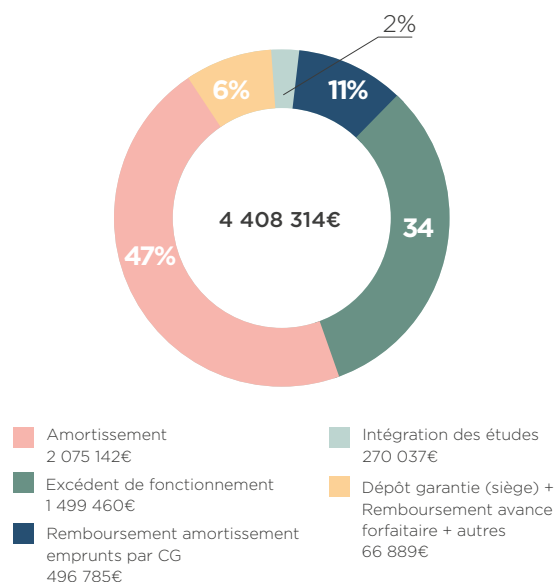
- un coût à l'habitant pour les dépenses de l'administration générale, de transfert, de tri et d'investissement,
- un coût à la tonne pour les déchets éliminés (OMr, encombrants, refus de tri), les déchets verts et biodéchets de porte-à-porte et les déchets collectés en déchetterie.

Ce mode de calcul a pour objectif d'inciter les collectivités à réduire la quantité de déchets stockés, en communiquant sur la prévention et le tri des déchets.

Coût moyen (en €/HT/hab)



Recettes d'investissement 2019 (en €/HT)



Coût complet / Hbt	2017	2018	2019*
OMr	24,05€	24,70€	23,31€
Recyclables secs (hors verre)	13,34€	13,39€	13,39€
Déchets verts	0,87€	0,56€	0,63€
Déchetteries	6,91€	10,58€	11,48€

\* Sous couvert de la validation de la matrice par le bureau d'étude missionnée par l'ADEME.



**Zone du Champ du Roy  
3 rue Montaigne  
CS 10667  
02000 LAON**

**Tél. 03 23 23 78 20 / Fax. 03 23 23 08 04**

SIRET. 250 208 790 000 98 - APE 3821Z

**[info@valoraisne.fr](mailto:info@valoraisne.fr)**